



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 385-15
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 385 ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE
VERBALISATION DES CHEMINS

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le règlement n° 385-15 modifiant le règlement n° 385 établissant les conditions de verbalisation des chemins.

QUE toute personne intéressée peut consulter le règlement n° 385-15 sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 6^e jour du mois d'octobre 2021.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier